

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation économique des membres du CSE initiale permet aux membres titulaires du comité social et économique élus pour la première fois d'acquérir les connaissances et le savoir-faire pour :

- ① être capable d'exercer pleinement leurs **missions** ;
- ① être capable de maîtriser le **fonctionnement** du CSE et le **rôle** des élus ;
- ① être capable d'appréhender de manière globale et concrète tous les **aspects juridiques, économiques, sociaux et environnementaux** de leur mandat ;
- ① être capable d'assurer l'**expression collective** et l'intérêt des salariés.

PUBLIC CIBLE ET PRÉREQUIS NÉCESSAIRES POUR SUIVRE LA FORMATION

Public cible : membres titulaires du CSE élus pour la première fois dans les entreprises d'au moins 50 salariés.

Prérequis nécessaires : aucun

CONTENU DE LA FORMATION

- ① L'organisation, le fonctionnement, les budgets et la comptabilité du CSE
- ① Les rôles spécifiques du CSE : secrétaire, trésorier, référent, représentant aux CA/CS
- ① Les informations et consultations et la BDESE
- ① L'expression collective, l'intérêt des salariés et la négociation des accords
- ① L'égalité professionnelle
- ① Le rôle du CSE face aux conséquences environnementales des décisions de l'entreprise

MODALITÉS D'ORGANISATION

Durée totale maximale : 21h réparties sur 3 jours (consécutifs ou non).

Effectif minimum et maximum : 4 personnes minimum à 10 personnes maximum.

Modalités d'intersession : pas de travail d'intersession.

Méthodes et moyens pédagogiques : formation construite et animée par un expert en droit du travail. Exposés interactifs (vidéo projection, diaporama), exercices, mise en situations. Aide-mémoire CSE remis aux stagiaires en fin de stage.

Modalités d'évaluation : évaluation collective tout au long de la formation sous forme de questions à l'oral et de mise en situations pratiques + évaluation formative globale collective (questions) et individuelle (QCM) en fin de formation.

Qualification du formateur : titulaire d'un master 2 en droit social.

L'APPROCHE DE LA FORMATION ÉCONOMIQUE DU CSE PAR BEOPLE

La vision de BEOPLE est de réussir à doter les membres du CSE des compétences essentielles pour comprendre non seulement les enjeux économiques, mais aussi les enjeux environnementaux de l'entreprise. Notre objectif premier est de favoriser le **dialogue social constructif**. Pour cela, BEOPLE dispense des formations économiques **sur mesure**, exclusivement en entreprise. Cette **approche intra-entreprise** permet à Beople de comprendre intimement les besoins spécifiques de ses clients et d'**adapter ses programmes** de formation en conséquence. Dans un souci de rendre le droit du travail plus accessible, Beople met l'accent sur la **vulgarisation**, garantissant ainsi que les membres du CSE non spécialisés en droit puissent pleinement **comprendre et mettre en pratique** les concepts transmis en formation.

De plus, consciente des défis particuliers auxquels font face les entreprises du **secteur numérique**, BEOPLE offre une **expertise spécialisée**, notamment en tenant compte des dynamiques propres aux **environnements de bureau** où les employés passent la majeure partie de leur temps devant des écrans d'ordinateur. Enfin, BEOPLE intègre une **vision environnementale forte** dans toutes ses formations, encourageant les entreprises à adopter des pratiques durables et responsables, alignées sur les enjeux écologiques contemporains.

RENOUVELLEMENT ET PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

La formation est dispensée après la première élection. Elle doit être renouvelée lorsque les représentants ont exercé leur mandat pendant **4 ans** consécutifs ou non.

Le financement de la formation est **pris en charge par le CSE**. Le temps consacré à la formation est considéré comme du temps de travail effectif et rémunéré comme tel. Il ne peut donc pas être déduit des heures de délégations.